



BELGIQUE

**Discours de S.E. Monsieur Karel De Gucht,
Ministre des Affaires étrangères
du Royaume de Belgique,
lors de la
61^{ème} Assemblée Générale des Nations Unies**

New York, le 20 septembre 2006

Vérifier au prononcé

Permanent Mission of Belgium to the United Nations Organization
One Dag Hammarskjöld Plaza, 41st Floor, 885 Second Avenue, N Y, NY 10017
Tel. 378-6300, Fax 681-7618
E-mail: newyorkun@diplobel.be
Website: <http://www.diplomatie.be/newyorkun>

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre élection à la présidence de cette 61^{ième} Assemblée générale.

Il y a tout juste un an, nos chefs d'État et de Gouvernement réunis ici dans cette Assemblée, réaffirmaient combien la paix, la sécurité, le développement et le respect des droits de l'homme sont étroitement liés. Ils réaffirmaient également leur attachement au multilatéralisme et à un ordre international basé sur le droit. Le mandat qu'ils nous ont confié se réalise progressivement. Nous avons mis en place la Commission de Consolidation de la paix et le Conseil des Droits de l'Homme, ainsi que la stratégie contre le terrorisme. Les attentes sont grandes. Nous espérons que leurs résultats seront à la hauteur.

Au cours de l'année écoulée, nous avons assisté à une renaissance du multilatéralisme, et je m'en réjouis. Ce que nous, les États Membres des Nations Unies, pouvons faire ensemble, de façon multilatérale, bénéficie par définition d'une plus grande légitimité. Je pense notamment au récent conflit entre Israël et le Liban, un conflit dans lequel le Conseil de sécurité a assumé pleinement ses responsabilités. Conflit aussi dans lequel les bons offices du Secrétaire général doivent garantir à terme un accord politique durable. Je constate également que la concertation internationale, bien plus que l'usage de la force, est de nouveau à l'avant plan de la diplomatie multilatérale. Je pense ici à l'Iran : nous devons tout mettre en oeuvre pour obtenir une solution du difficile dossier nucléaire, dans le plein respect toutefois des principes de la Charte et du Traité de non-prolifération.

Ceci dit, en ce qui me concerne, le multilatéralisme n'est pas un dogme, ni une simple profession de foi. Le multilatéralisme est un instrument qui sera jugé sur l'impact qu'il aura sur les événements mondiaux. Pour être efficace, il doit mener à des résultats. C'est aussi par l'action qu'il légitimera sa

raison d'être.

.be

Madame la Présidente,

La Présidente de la Finlande a pris hier matin la parole au nom de l'Union européenne. Je souscris entièrement à son intervention. J'aborderai par la suite quelques questions qui revêtent une importance particulière pour la Belgique.

Le Moyen Orient vient de connaître l'une des pires crises des dernières années. La logique militaire a entraîné des sacrifices inacceptables pour la population civile tant au Liban qu'en Israël. Face à cette crise, la Belgique et ses partenaires européens ont affiché une claire volonté d'agir et ont répondu aux appels successifs du Secrétaire général. La Belgique, pour sa part, a contribué au fonds d'urgence pour soutenir les projets de reconstruction du gouvernement libanais. Mais surtout, elle a décidé de participer au renforcement de la FINUL demandé par la résolution 1701 du Conseil de sécurité. Dans les prochaines semaines, 400 casques bleus belges seront déployés au Sud Liban. Mais les efforts de la communauté internationale ne peuvent pas s'arrêter là. Il faut mettre en oeuvre, de façon urgente, tous les éléments de la résolution du Conseil de sécurité. Je salue les efforts du Secrétaire général et des États concernés qui ont permis la levée du blocus. Les deux soldats israéliens enlevés doivent également être libérés immédiatement. De même, une solution s'impose pour la libération des prisonniers libanais en Israël. Et surtout, il faut veiller impérativement à ce que l'embargo sur les armes soit effectivement mis en oeuvre. Enfin, le gouvernement libanais doit pleinement assurer sa souveraineté et son contrôle sur tout le territoire. Nous l'appuyons pleinement dans ce processus.

La mise en oeuvre de la résolution 1701 démontre, par ailleurs, que l'Union européenne s'implique davantage dans la construction d'une paix durable au Moyen Orient, et je m'en félicite. Nous sommes tous d'accord que cette paix durable passe avant tout par un règlement du conflit israélo-palestinien. Pour cela, nous devons travailler sur toutes les mesures immédiates qui ouvrent la voie à une reprise du dialogue : l'arrêt des hostilités et des garanties de la sécurité de part et d'autre, la libération du soldat israélien enlevé, la remise en liberté des responsables politiques arrêtés pendant la crise, l'accès humanitaire et le rétablissement des services de base, l'amorce de la reconstruction, la restitution des revenus fiscaux et douaniers revenant à l'autorité palestinienne. Nous soutenons les efforts du Président

.be

de l'Autorité palestinienne pour constituer un gouvernement d'unité nationale. Nous resterons toutefois vigilants quant à sa plateforme et sa réponse aux trois conditions du Quartet.

Dans le contexte déjà si chargé du Moyen Orient, je partage le constat fait par le Secrétaire général cette région ne peut en aucune manière se permettre une nouvelle crise majeure. Face à la méfiance générale et justifiée suscitée par le programme nucléaire iranien, j'en appelle dès lors au sens des responsabilités des autorités de Téhéran pour répondre positivement aux offres de négociations qui leur sont faites. L'Iran est un grand pays, doté d'une civilisation ancienne et prestigieuse. Cet héritage et son rôle dans la région doivent l'inciter à promouvoir la paix et la sécurité, à reconstruire des relations de confiance avec ses partenaires régionaux plutôt qu'à s'isoler par d'inutiles provocations. L'Iran doit retrouver sa place dans la communauté des nations, en se conformant aux règles qui régissent les relations internationales. Il lui revient de se conformer au prescrit de la résolution 1696.

Madame la Présidente,

Le premier tour des élections présidentielles et les élections législatives viennent de se tenir en République démocratique du Congo, grâce à un effort conjugué des autorités congolaises, de la société civile et de la communauté internationale. Le défi était de taille. La population congolaise a voté dans le calme et en grand nombre, témoignant par là de son sens civique et de sa volonté d'exercer ses droits démocratiques. Je salue le rôle positif qu'a joué la MONUC avec l'assistance de la force européenne EUFOR pour contrôler les dérapages qui se sont produits à l'issue de ce premier tour de scrutin. Il faut absolument mener le processus électoral à son terme. C'est la seule option. Le calme doit s'instaurer dans les esprits et les protagonistes doivent s'engager, de bonne foi, à appliquer les règles de la démocratie. La communauté internationale doit continuer à soutenir ce processus. Toutefois, les élections ne constituent qu'une première étape. La RDC devra ensuite se doter d'institutions solides et fiables, prêtes à exercer leurs responsabilités au bénéfice de la population. Si les ressources potentielles du Congo sont immenses, les défis de la reconstruction du pays le sont tout autant. Il est crucial que les nouvelles autorités donnent, sans ambiguïté, la preuve de leur engagement en matière de bonne gouvernance, tant politique qu'économique. La communauté internationale a été un partenaire

.be

indéfectible du Congo dans cette transition. Son appui et son accompagnement, notamment à travers la MONUC, resteront primordiaux dans la phase de **mise** en place de ces nouvelles institutions. J'espère qu'elle pourra poursuivre un dialogue constructif avec les nouvelles autorités du Congo, au bénéfice de la paix et de la stabilité et du développement du Congo et de la région.

Après les élections démocratiques qui ont mis fin à la transition au Burundi, la population burundaise et la communauté internationale plaçaient de grands espoirs dans les perspectives de stabilité et de développement de ce pays. C'est également la raison pour laquelle nous avons salué le récent cessez-le-feu intervenu avec le mouvement FNL. Je crains toutefois que ces espoirs risquent d'être déçus. Les réactions du gouvernement vis-à-vis de la presse et de l'opposition ainsi que sa gestion des affaires publiques hypothèquent l'évolution du processus démocratique. Le Secrétaire général des Nations Unies a lui-même exprimé très clairement ses inquiétudes sur la situation au Burundi. Les partenaires de développement et les partenaires régionaux les partagent. Tout devra être mis en oeuvre pour consolider l'évolution démocratique du Burundi et renforcer son potentiel de développement. Il faut absolument que la démocratie s'exerce pleinement. Des médias et une société civile responsable en font partie intégrante. L'Etat de droit doit être consolidé dans l'intérêt de tous et avec la participation de tous. Un dialogue entre les partenaires politiques nationaux est, à cet égard, indispensable. Le nouveau gouvernement a un rôle crucial à jouer dans cette évolution. La nouvelle Commission de consolidation de la paix nous donnera l'occasion d'un dialogue franc et ouvert sur toutes ces questions.

Comme vous l'aurez constaté, notre organisation porte désormais une attention plus soutenue aux Etats qui sortent d'un conflit et traversent une période de transition. Le danger de voir surgir à nouveau les tensions, dans des Etats qui demeurent fragiles, reste en effet très présent. La tenue d'élections libres et démocratiques constitue un moment essentiel mais ne représente qu'une étape vers la restauration d'un Etat de droit. Nous ne pouvons perdre de vue la façon dont s'exerce le pouvoir dans la réalité. Nous devons reconstruire des Etats capables d'assumer leurs responsabilités tant vis-à-vis de leurs voisins que de leurs populations. Des Etats capables de défendre leur souveraineté et leurs frontières, sans menacer la stabilité de leurs partenaires. Des Etats disposant en l'occurrence d'armées professionnelles

.be

et loyales. Des Etats où le pouvoir s'exerce non au bénéfice de quelques uns, mais pour répondre aux aspirations de la population. La bonne gouvernance doit figurer au centre de cette reconstruction.

Madame la Présidente,

La Belgique exerce depuis le début de cette année la présidence en exercice de l'OSCE, l'Organisation pour la sécurité et la Coopération en Europe, une organisation régionale au sens du chapitre VIII de la Charte. Ses principes et valeurs sont les mêmes que ceux des Nations Unies. Ses domaines d'action sont très semblables et complémentaires, qu'il s'agisse de la promotion des droits de l'homme, de la démocratisation, de la protection des minorités, de la prévention des conflits, de la gestion des crises, ou de la protection de l'environnement. Je citerais encore le dialogue des civilisations, la lutte contre la prolifération des armes légères ou l'observation électorale. L'OSCE a joué un rôle essentiel pour maintenir les liens entre les deux parties de l'Europe divisée par la Guerre froide. Elle a depuis lors développé un ensemble d'engagements, de normes et de principes qui lient tous ses membres et qui contribuent à renforcer leur sécurité collective. Un des objectifs de notre présidence était de renforcer l'équilibre entre les trois dimensions de l'OSCE, politico-militaire, économique et humaine. Nous avons cherché, dans tous les domaines où cela était possible, à établir des synergies avec les Nations Unies : qu'il s'agisse de la problématique des pays enclavés ou de la lutte contre le crime organisé et le terrorisme. Pendant sa présidence, la Belgique s'est activement impliquée pour faire progresser dans la voie d'une solution les conflits « gelés ». Mais ces solutions ne seront possibles que si nous pouvons compter sur une volonté réelle des parties concernées de progresser.

Madame la Présidente,

Certaines des critiques adressées à l'Organisation des Nations Unies sont justifiées et nous devons poursuivre le processus de réforme qui doit avant tout renforcer sa légitimité, son efficacité et sa crédibilité. Ces critiques ne doivent pas dissimuler les succès qu'elle peut mettre à son actif. Je note en particulier que les opérations de maintien de la paix ont pris un essor inégalé. Par ailleurs, la pauvreté diminue, au niveau mondial, notamment grâce aux progrès spectaculaires de l'Asie. Et si en Afrique

.be

subsaharienne, la progression de la pauvreté n'a pas encore été enrayerée, le rapport 2006 sur les Objectifs de Développement du Millénaire souligne que de nombreux pays africains montrent désormais un potentiel de croissance à long terme qui pourrait améliorer le niveau de vie de leurs populations.

Madame la Présidente,

Je saisis cette occasion pour rendre un très sincère hommage au Secrétaire général, Kofi Aman. Il met, de manière inlassable, ses talents politiques et de négociateur au service de la paix, du développement et des Droits de l'homme. Je tiens à lui exprimer ma profonde gratitude pour le dévouement dont il fait preuve à la tête de notre Organisation.

Je vous remercie.

.be